

# **La LPPR qu'est ce que c'est? En quoi ça me concerne?**

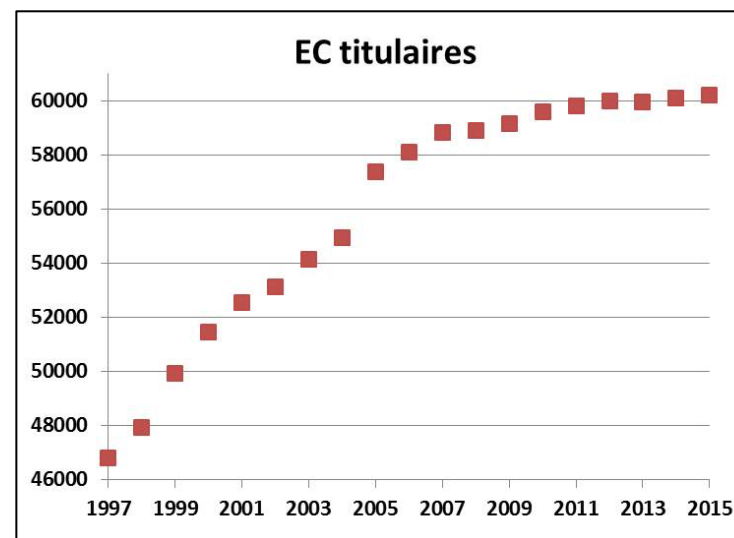
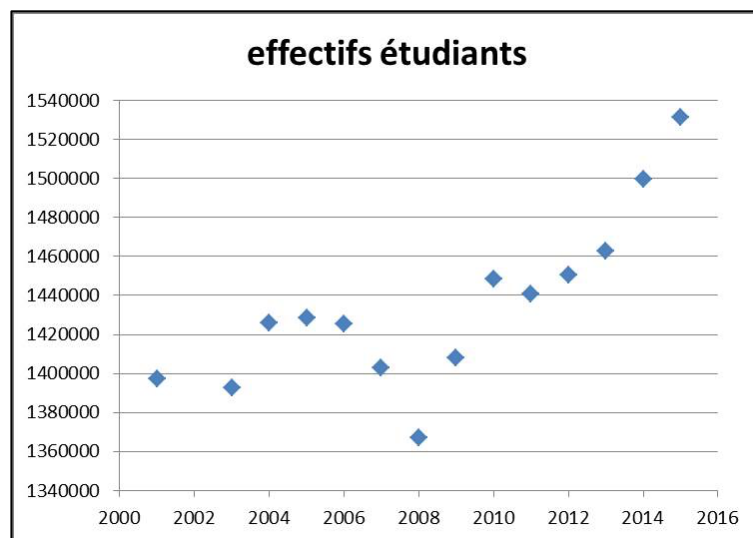
Journée de mobilisation contre la LPPR du 5 mars 2020

# La LPPR qu'est ce que c'est?

Une loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche est en principe une bonne chose : un engagement financier de l'État sur plusieurs années dont nous avons besoin.

3 rapports ont été remis au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) de Frédérique Vidal

Ils soulignent l'état désastreux de l'emploi et du financement dans l'ESR et ses conséquences



# La LPPR qu'est ce que c'est?

Une loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche est en principe une bonne chose : un engagement financier de l'État sur plusieurs années dont nous avons besoin.

3 rapports ont été remis au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) de Frédérique Vidal

Ils soulignent l'état désastreux de l'emploi et du financement dans l'ESR et ses conséquences

Rapports:

- « Financement de la recherche »
- « Attractivité des emplois et des carrières »
- « Recherche partenariale et innovation »

*« Pour ce qui est des ressources humaines, on doit alerter sur une dégradation dans le secteur public en France, du fait, entre autres, d'une rémunération peu attractive, de conditions de travail de plus en plus contraignantes et d'une érosion des emplois permanents. »*

*« constat alarmant sur le décrochage rapide depuis 15 ans de la France en tant que puissance industrielle et économique de premier plan »*

*« Le projet de loi de programmation pour la recherche représente un levier historique pour réussir la reconquête scientifique de la France »*

## Oui mais...

*« Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire - oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale. »*

Antoine Petit, PDG du CNRS, co-auteur du 1<sup>er</sup> rapport rendu au Ministère, *Les Échos*, 26 novembre 2019.

**Le projet LPPR est effectivement un projet de loi inégalitaire.**

=> La LPPR suscite l'opposition de nombreux chercheurs qui rappellent le manque de moyens de la recherche et le **rôle de la coopération et du travail en équipe pour le progrès scientifique et technique.**

# Oui mais...

## **Frédérique Vidal au séminaire des nouveaux directeurs et directrices d'unité, 6 février 2020**

« Cette loi n'est pas une loi de programmation thématique ou une loi de structures. C'est une loi de programmation budgétaire, avec une trajectoire financière spécifiquement dédiée à l'investissement dans la recherche. »

<http://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/frederique-vidal-au-seminaire-des-nouveaux-directeurs-et-directrices-dunite>

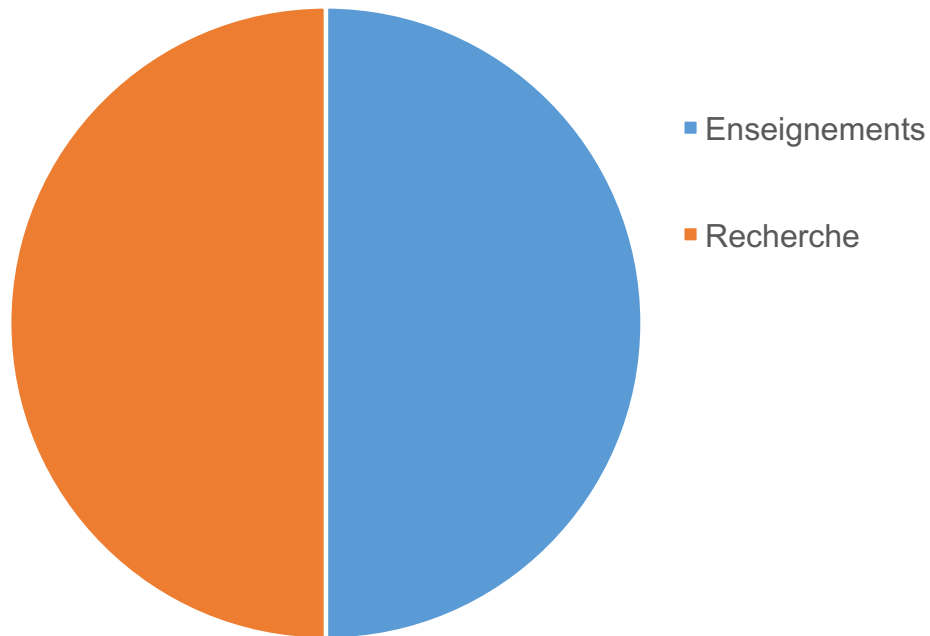
## **RogueESR (<http://rogueesr.fr/>), communiqué à la communauté du 9 février 2020**

« Dans sa version du 9 janvier, le projet de loi se compose de cinq parties dont seule la première est budgétaire, alors que les quatre suivantes organisent des bouleversements structurels. [...] la deuxième partie de la loi instaure la dérégulation des statuts des jeunes chercheurs et met à mal l'indépendance de la recherche en permettant de contourner le recrutement par les pairs, la troisième partie conforte l'évaluation punitive et l'injonction aux résultats pour toutes les formes de contractualisation. La quatrième partie comporte des dispositions sur le cumul d'activités visant, comme la loi sur les retraites, à accroître la porosité entre le secteur public et le secteur privé. La cinquième partie contient les autorisations à légiférer par ordonnance sur un ensemble de dérégulations qui vont du transfert au privé de prérogatives de l'enseignement public aux règles de fonctionnement des fondations de coopération scientifique, en passant par les modalités de recrutement des chercheurs et des universitaires. »

# Un.e enseignant.e- chercheur.euse: qu'est ce que c'est?

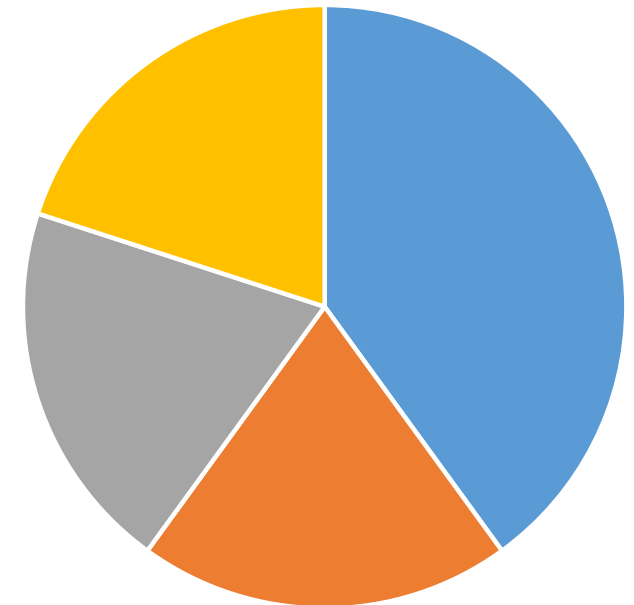
Un.e fonctionnaire= une personne qui occupe un emploi permanent dans une administration qui assure un **service public (= assuré pour TOUS)**.

En théorie = 2 missions de service public



En pratique= un manque de moyens qui entraîne une dispersion des tâches

- Enseignements
- Recherche
- Activités administratives liées aux formations
- Recherche de budgets et évaluations



# Pourquoi la recherche est -elle si importante dans l'enseignement supérieur?

## Parce que c'est la recherche qui construit et fait évoluer les connaissances

Un des objectifs de l'enseignement supérieur est de faire acquérir aux étudiant.e.s une conception critique et subtile du savoir afin de s'adapter à l'évolution des connaissances.

La participation des universitaires aux activités de recherche est un facteur essentiel pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies d'enseignement grâce auxquelles les étudiants se rendent compte que le savoir est défini (et parfois contesté) dans un contexte particulier.

Notre rôle est d'aider les étudiant.e.s à passer d'une attitude naïve à l'égard des connaissances existantes et de leur construction, à une aptitude éclairée leur permettant de les critiquer, les analyser en comprenant comment elles sont élaborées dans le champ disciplinaire qu'ils ont choisi.

**Moralité:** Déconnecter l'enseignement supérieur de la recherche, c'est appauvrir l'esprit critique et la pensée.

# La LLPR accentue la mise en concurrence des institutions et des individus

## La LPPR prévoit de:

- Ne pas augmenter les emplois de titulaires dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche
- Développer l'emploi contractuel scientifique (comme aux US, Allemagne, Suisse, ect...)
- Financer la recherche essentiellement sur projet

Budgets distribués via l'ANR avec hausse taux de sélection (de 16% à 30%)

Accentuer le « pilotage stratégique » par le haut autour de 5-7 défis sociétaux

- Octroyer des crédits récurrents « compétitifs » en fonction de notation des labos et facs par le ministère : « récompenser les forts et sanctionner les faibles » Thierry Coulhon, candidat à la direction de l'HCERES
- Augmenter les investissements privés.
- Renforcer la concentration des moyens via le PIA (Plan d'Investissement d'Avenir) sur les *Grandes universités de recherche*
- Diminué le recours au CNU (Comité National des Universités)



# Incidence pour les enseignant.e.s-chercheur.euse.s?

La philosophie du projet consiste à augmenter la précarité et la mise en concurrence des institutions et des individus. Cela aura 3 types de conséquences:

## **L'affaiblissement de la liberté de recherche**

Certaines recherches (notamment fondamentales) n'intéresseront ni l'état, ni les entreprises et ne seront plus financées.

## **L'augmentation des dérives éthiques des enseignant.e.s-chercheur.euse.s pour conserver leur poste et favoriser leur carrière**

Créer des postes de chercheur en CDD et instaurer des primes au mérite est connu pour engendrer d'importantes dérives éthiques. La psychologie est en crise depuis quelques années à cause de ce type de système (échec à reproduire des résultats, falsifications de données, ect...)

## **Création d'enseignant.e.s et d'institutions déconnectés de la recherche**

Les institutions d'élite et leur membres seront beaucoup mieux placés pour obtenir les budgets (PIA, ANR, fonds privés). Les autres institutions seront dans un cercle vicieux. Avec peu de moyens, elles peineront à en obtenir d'autres et à maintenir une activité de recherche.

# Incidence pour les étudiant.e.s?

## La dévaluation de nos/vos diplômes

Nanterre, comme de nombreuses autres universités, si on ne fait rien, pourrait devenir un « College » à l'Américaine. C'est-à-dire une extension de lycées:

- Les laboratoires ont des budgets récurrents très faibles. Le nombre de postes d'enseignant.e.s-chercheur.euse.s diminue alors que le nombre d'étudiants augmente.
- Le nombre de postes BIATSS est très insuffisant.
- Le nombre d'emplois précaires embauchés sur des temps courts, mal payés fragilisent notre université

**Moralité:** Nanterre risque d'être en grande difficulté pour obtenir des financements recherche et pourrait être reléguée à délivrer des enseignements de « seconde catégorie », déconnectés de la recherche.

## Une détresse psychologique

La précarisation et la pression accrue à la performance ne peuvent que nourrir une souffrance au travail et alimenter une détresse estudiantine, en augmentation depuis la mise en place de la sélection à l'université (Parcoursup) et à l'entrée en master (e-candidat), et quasiment ignorée.

# Incidence pour les BIATSS?

## Plus de travail et de surveillance

L'article 48 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique dispose que le temps de travail est décompté sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sauf s'agissant des obligations de service des personnels enseignants et de la recherche, et demande au Gouvernement de présenter un rapport au Parlement sur la mise en œuvre de cette règle dans la fonction publique d'Etat. S'agissant des BIATSS intervenant dans les établissements d'enseignement supérieur, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sera ainsi amené à réévaluer leur situation, en lien avec les chantiers d'ensemble concernant ces personnels dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.



Frédérique VIDAL

La Cour des comptes formule deux recommandations :

n°1 : abroger la circulaire n°2002-007 et adopter une instruction conforme au décret du 25 août 2000, permettant de respecter la durée annuelle légale du travail de 1607 heures pour les personnels BIATSS (MESRI) = **augmentation du temps de travail d'environ 9%**

n°2 : faire du respect de la durée annuelle légale du temps de travail l'un des éléments du dialogue de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur et l'un des objectifs des contrats de sites correspondants (MESRI). » (p. 6) = **surveillance des activités des BIATSS pour obtenir plus de financements**

# Incidence pour les BIATSS?

## **Augmentation de la précarité via les CDI de mission**

Le contrat de mission est un contrat à durée indéterminée (CDI) conclu pour la durée d'un projet ou d'une opération. Il est '*indéterminé*' dans la mesure où on ne sait pas quand il finira exactement.

Il a pour spécificité de pouvoir être valablement rompu par l'employeur lorsque le projet pour lequel le salarié a été recruté est achevé.

# Contre-propositions de la communauté

## Contre-propositions du Comité national du CNRS :

- Pour revenir au CNRS taille 2012 : + 400 CR et + 700 IT par an sur 3 ans
- Pour suivre la croissance des effectifs étudiants des Universités depuis 2012 = + 3.000 MCF et + 2.000 BIATS
- X 3 crédits de base des unités de recherche attribués pour 5 ans, pour financer des projets exploratoires
- Audit sur le coût économique du temps collectif perdu dans les appels à projets compétitifs (montage et évaluation)
- Refonte du Crédit Impôt Recherche (6 milliards par an), niche fiscale « sur le dos de la recherche »
- Sociétés savantes : Remplacer le contrôle a priori, chronophage et inefficace, par le contrôle a posteriori

## Contre-propositions des sociétés savantes (22 sociétés, 9.000 contributions) :

- Diminuer le service d'enseignement pour tous pour dégager du temps pour la recherche
- Augmenter les emplois MCF et CR et limiter le recours excessif aux vacataires
- Augmenter le nombre de congés sabbatiques réguliers et délégations temporaires dans les EPST.

# Pourquoi les projets « retraite » et « LPPR » sont-ils liés?

**Le Monde**

Réforme des retraites : pour les scientifiques, le compte n'y est pas

Déjà électrisés par les débats sur la réforme de la recherche, les scientifiques s'inquiètent d'une probable baisse de leur pension de retraite. De son côté, le gouvernement prévoit des mesures de compensation.

« Une simulation, publiée le 24 janvier dans l'étude d'impact accompagnant le projet de loi, confirme que les chercheurs seront effectivement perdants. Dans toutes les générations étudiées (1975, 1980, 1990, 2003), un chargé de recherche ou un directeur de recherche gagnera moins dans le nouveau système que dans l'ancien. [...] Si bien que le gouvernement prévoit dans la loi sur la réforme des retraites de négocier, par la LPPR, une trajectoire de revalorisation des salaires afin de compenser les écarts prévisibles par rapport au système actuel. »

**Cette baisse de pension touchera tous les personnels de l'ESR (EC et BIATSS). La LPPR prévoit donc de revaloriser mais aussi individualiser les rémunérations (et donc les pensions) par des primes « à la performance » individuelles (ex. lauréat projet ANR ou ERC, chaires...pour les EC)**

# Nanterre et les mobilisations successives....

**2015-16:** La loi travail

**2017-18:** ORE et Parcours sup + grève du personnel suite à l'intervention des CRS en AG étudiante

**2018-19:** Augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers

**2019-20:** Retraites et LPPR

- Colère des étudiant.e.s
- Epuisement des personnels administratifs
- Capitulation des enseignant.e.s chercheur.euse.s

**Pourtant nous avons besoin d'être unis...Comment faire?**



# Etat de la mobilisation?

**Au 3 mars 2020** : 111 universités et écoles, 268 labos, 7 IUT, 30 collectifs de précaires, 145 revues, 16 sociétés savantes, 46 séminaires, 37 sections CNU, 54 évaluateur·trices de l'HCERES

Les 6 et 7 mars aura lieu la **coordination nationale des “facs et labos en lutte”** à l'université Paris Nanterre

**Introduction de la motion (adoptée à l'unanimité des votants, 3 abstentions)** : *“Dans la continuité du mouvement interprofessionnel initié le 5 décembre, la coordination appelle à la grève contre la casse des retraites, la réforme de l'assurance chômage, la sélection à l'université (ParcourSup), l'augmentation des frais d'inscription et en particulier pour les étudiant·es extra-européen·nes (Bienvenue en France), la réforme de la formation des enseignant·es, et le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), qui, dans l'esprit de la Loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019, va achever la destruction du service public de l'enseignement et de la recherche.”*

Motion complète : <https://universiteouverte.org/2020/02/02/motion-coord-1-2-fevrier/>



# Comment faire évoluer le mouvement?

**Liste d'action proposées par la coordination des facs et labos en lutte :**

<https://universiteouverte.org/2020/02/02/motion-coord-1-2-fevrier/> (sous la motion)

**IL est encore temps de participer à la boîte à idées de l'UFR SPSE:**

<https://framaforms.org/boite-a-idees-pour-la-mobilisation-contre-le-projet-lppr-ufr-spse-1581621484>

**En attendant, rendez vous à 13h devant le bâtiment C pour un départ collectif à la manifestation qui commencera à 14h - 5 Rue Thomas Mann, 75013 Paris.**